

Comité Social Territorial du mardi 20 janvier 2026 à 14 h

Procès-verbal

Le CST rattaché au Centre de Gestion s'est réuni le **mardi 20 janvier 2026 à 14 h**, dans les locaux du CDG, sous la présidence de M. Michel Chapuis, président du CDG.

Participaient à la réunion :

Collège des représentants des collectivités :

Titulaires	Présent ?	Suppléants	Présent ?
Michel Chapuis	Présent	Caroline Di Vincenzo	Excusée
Alain Garnier	Excusé	Christelle Valantin	Excusée
Pierre Gilbert	Présent	François-Régis Saby	Excusé
Adrienne Wierzba	Présente	Roselyne Beyssac	Excusée
Rémi Barbe	Excusé	Jean-Paul Beaumel	Excusé
Jean-Michel Eyraud	Excusé	Sébastien Masson	Excusé
Annie Bouchet	Présente	Ludovic Leydier	Excusé
Pascale Noël	Excusée	Marc Philippon	Présent

Collège des représentants du personnel :

Titulaires	Présent ?	Suppléants	Présent ?
Patrice Faure	Présent	Jérôme Pinet	Présent
Marie Parichon	Présente	Marie-Laure Pouderoux	Excusée
Romuald Gallinet	Présent	Béatrice Chabanne	Excusée
Hélène Fournial	Présente	Christophe Bailleux	Présent
Jean-Pierre Peyrard	Présent	Thierry Vergne	Présent
Stanislas Markut	Présent	Fabienne Chalendar	Excusée
Gilles Rochette	Excusé	Evelyne Mendes	Excusée
Jacques Dupin	Excusé	Laurent Dupin	Présent Remplace J. Dupin

Personnes invitées :

- Hélène Gagnaire, secrétaire administrative du CST.

M. Michel Chapuis déclare la séance ouverte et remercie de leur participation les membres. Après vérification du quorum, il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint respectivement comme suit : Mme Annie Bouchet et M. Patrice Faure.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CST

Dès l'ouverture de séance, le président soumet à l'approbation le procès-verbal de la réunion du mardi 9 décembre 2025.

I Affaires générales

▪ Modifications d'horaires

Collectivité	Objet de la saisine	Précisions / Observations	Avis du CST
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'adjoint technique 32 h → 35 h		<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'adjoint du patrimoine 17 h 30 → 20 h		<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe 17 h 30 → 20 h		<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe 20 h → 25 h		<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint administratif 24 h 50 → 28 h		<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Lantriac	Un poste d'adjoint administratif 22 h → 16 h 30	A la demande de l'agent	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis favorable.</i> - 5 abstentions (5 CGT), - 2 voix pour (1 FO, 1 SDCDT). <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants CGT s'abstiennent car même si l'agent la demande, il s'agit d'une diminution de temps de travail sur un emploi.</i>

▪ **Suppressions d'emplois**

Collectivité	Objet de la saisine	Précisions / Observations	Avis du CST
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'Atsem principal de 2 ^{ème} classe	Suppression du poste suite à avancement sur le grade d'Atsem principal de 1 ^{ère} classe.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'agent de maîtrise	Suppression du poste suite à promotion interne sur le grade de technicien.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Suppression du poste suite à avancement sur le grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Deux postes d'adjoint technique	Suppression des postes suite à avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Deux postes d'adjoint technique	Suppression des postes à 9h30 et création d'un poste à 21h30.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Vorey-sur-Arzon	Un poste d'adjoint technique	Suppression du poste de contractuel suite à augmentation de la rémunération.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Suppression du poste suite à départ en retraite et recrutement sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste de rédacteur	Suppression du poste suite à nomination sur le grade d'attaché suite à réussite à concours.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'animateur	Suppression du poste suite à fin de contrat de projet sur des missions de manager de commerce.	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis réputé avoir été donné.</i> <i>- 7 abstentions (5 CGT, 1 FO, 1 SDCDT)</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel s'abstiennent car même s'il s'agit de la fin d'un contrat de projet, un poste est tout de même supprimé.</i>

Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Suppression du poste suite à mutation de l'agent et recrutement sur le grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'agent social de 2 ^{ème} classe	Suppression du poste suite à mutation de l'agent et recrutement sur le grade d'adjoint technique.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Suppression du poste suite à avancement sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Suppression du poste suite à promotion interne sur le grade d'animateur.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Haut Pays du Velay Communauté	Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Suppression du poste suite à promotion interne sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>
Commune de Lapte	Un poste d'adjoint administratif	Suppression du poste suite à démission de l'agent et nomination stagiaire d'un agent contractuel.	<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis réputé avoir été donné.</i> <i>- 7 abstentions (5 CGT, 1 FO, 1 SDCDT)</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel s'abstiennent car le temps de travail de l'agent est diminué de 5 heures alors que sa charge de travail ne change pas.</i>
Commune de Polignac	Un poste d'adjoint technique	Suppression du poste suite au départ en retraite pour invalidité de l'agent. Un poste pour le remplacer sur le même grade avait été créé avant son départ.	<i>Avis favorable à l'unanimité.</i>

▪ **Ratios d'avancement de grade**

Collectivité	Ratio	Précisions / Observations	Avis du CST
Commune de Vergongheon	80 %		<i>Le CST émet l'avis suivant :</i> <i>Collège personnel : avis défavorable unanime.</i> <i>- 7 voix contre (5 CGT, 1 FO, 1 SDCDT)</i> <i>Collège employeur : avis favorable à l'unanimité.</i> <i>Les représentants du personnel votent contre car ils estiment que ce ratio, dans une petite commune, est compliqué à mettre en œuvre (l'arrondi à l'entier supérieur ne sera pas possible).</i>

▪ Organisation des services

EPAGE Loire Lignon

L'EPAGE Loire Lignon présente sa convention tripartite de transfert de contrat dans le cadre du transfert de la mission de structure porteuse du SAGE Loire Amont. Un agent chargé de mission est concerné par ce transfert.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis défavorable à l'unanimité.***

*Collège employeur : **avis défavorable à l'unanimité.***

L'ensemble des membres du CST vote contre car l'avis du CST est demandé après la date d'effet.

Commune de Vazeilles-Limandre

La commune de Vazeilles-Limandre présente son projet de modification des horaires d'ouverture de la mairie.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis favorable à l'unanimité.***

*Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.***

Aucune remarque particulière n'est formulée.

▪ RIFSEEP

Les représentants du personnel CGT réaffirment leur position à propos des modalités de maintien et de suppression de l'IFSE en cas d'absence pour maladie. Ils votent contre les projets lorsque le régime indemnitaire ne suit pas le sort du traitement notamment en cas de congé pour maladie ordinaire, de congé pour accident de service, de CITIS ou de maladie professionnelle.

Ces derniers sont également défavorables à l'absence de montant minimum.

Ils suggèrent enfin que la grille d'évaluation de l'entretien professionnel, à partir de laquelle le CIA est attribué, soit annexée à la délibération.

Les représentants FO rappellent leur position à propos des modalités de maintien et de suppression du régime indemnitaire en cas d'absence. Ils estiment, comme les autres représentants, que le RIFSEEP doit suivre le sort du traitement, notamment en cas de congé pour maladie ordinaire, de congé pour accident de service, de CITIS ou de maladie professionnelle. Ils suggèrent par ailleurs que les critères d'attribution du CIA soient précisés dans les projets présentés.

Collectivité ou établissement public	Avis du CST
Chenereilles	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis favorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. Les représentants du personnel votent pour mais regrettent que le barème d'attribution du CIA ne soit pas précisé dans le projet.
Montregard	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis favorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. Aucune remarque particulière n'est formulée.
Saint-Ferreol-d'Auroure	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis défavorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. Les représentants du personnel votent contre car il est précisé que les critères d'attribution de l'IFSE sont ceux définis dans la fiche de l'entretien professionnel, or ces derniers sont ceux qui relèvent de la manière de servir et donc de l'attribution du CIA. Il est rappelé également que la délibération ne peut pas avoir un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.
Vazeilles-Limandre	Le CST émet l'avis suivant : Collège personnel : avis favorable à l'unanimité. Collège employeur : avis favorable à l'unanimité. Aucune remarque particulière n'est formulée.

▪ Régime indemnitaire

Commune de Vazeilles-Limandre

La commune de Vazeilles-Limandre présente son projet de délibération relative à l'instauration des IHTS.

Le CST émet l'avis suivant :

Collège personnel : **avis réputé avoir été donné.**

- 7 abstentions (5 CGT, 1 FO, 1 SDCDT)

Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.**

Les représentants CGT s'abstiennent car la collectivité n'applique pas la majoration possible pour les heures complémentaires. Le représentant FO rappelle que lorsque le contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent est dépassé, en cas de circonstances exceptionnelles pour une période limitée, sur décision du chef de service, le Comité social territorial doit en être immédiatement informé.

Commune de Vorey-sur-Arzon

La commune de Vorey-sur-Arzon présente son projet de délibération relative à la prise en charge des frais de déplacement. Il présente les conditions et modalités de prise en charge des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis favorable à l'unanimité.***

*Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.***

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Commune de Vorey-sur-Arzon

La commune de Vorey-sur-Arzon présente son projet de délibération relative à l'instauration de l'indemnité de maniement de fonds.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis favorable à l'unanimité.***

*Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.***

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Commune d'Espaly-Saint-Marcel

La commune d'Espaly-Saint-Marcel présente son projet de délibération relative à l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au profit de la filière Police municipale.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis défavorable à la majorité.***

- 6 voix contre (5 CGT, 1 FO),
- 1 voix pour (1 SDCDT).

*Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.***

Les représentants CGT et FO votent contre du fait des modalités de maintien et de suppression de l'indemnité en cas d'absence, notamment en cas de congé maladie ordinaire d'une durée consécutive et ininterrompue du 1^{er} au 7^{ème} jour inclus d'absence où le versement de l'indemnité est modulé au prorata du nombre de jours d'absence.

■ Protection sociale complémentaire

Les collectivités et établissements suivants présentent leurs modalités de participation au financement de la Protection sociale complémentaire Santé.

De manière générale, les représentants du personnel donnent un avis défavorable unanime aux projets de labellisation. La CGT considère que le montant de la participation financière est insuffisant pour des contrats labellisés qui sont souvent plus onéreux que ceux de la convention de participation. Le collège Employeur ne s'oppose pas aux projets de labellisation.

Les deux collèges votent un avis favorable pour les collectivités qui ont opté pour la convention de participation du CDG43. Pour ce qui est de la participation financière, FO vote contre dès lors qu'elle est inférieure à 20 euros.

Le tableau ci-dessous présente les avis pour chaque collectivité ou établissement.

Collège Personnel :

- lorsque les votes sont : CGT Pour, FO Contre, SDCDT Pour
l'avis du **collège Personnel est favorable à la majorité.**
- lorsque les votes sont : CGT Contre, FO Contre, SDCDT Contre
l'avis du **collège Personnel est défavorable à l'unanimité.**
- lorsque les votes sont : CGT Pour, FO Pour, SDCDT Pour
l'avis du **collège Personnel est favorable à l'unanimité.**
- lorsque les votes sont : CGT Abstention, FO Pour, SDCDT Contre
l'avis du **collège Personnel est réputé avoir été donné.**

Collège Employeur :

- les votes sont Pour : **avis favorable à l'unanimité.**

Collectivités ou établissements	Convention de participation	Labellisation	Votes du collège Personnel			Votes du collège Employeurs
			CGT	FO	SDCDT	
Aéroport Le Puy-en-Velay SMGAD	x		P	C	P	P
Cayres	x		P	P	P	P
Chanteuges (pour info)	x		P	P	P	P
Les Vastres	x		P	P	P	P
Pinols	x		P	P	P	P
Saint-Arcons-de-Barges	x		P	P	P	P
Saint-Austremoine	x		P	P	P	P
Saint-Pierre-Eynac	x		P	P	P	P
Varennes-Saint-Honorat	x		P	C	P	P
Vorey-sur-Arzon	x		P	C	P	P

Collectivités ou établissements	Convention de participation	Labellisation	Votes du collège Personnel			Votes du collège Employeurs
			CGT	FO	SDCDT	
Alleyrac		x	C	C	C	P
Bellevue-La-Montagne		x	Abstention	P	C	P
Saint-Vidal		x	Abstention	P	C	P

- **Questions ayant recueilli un avis défavorable unanime des représentants du personnel et faisant l'objet d'un réexamen**

Collectivités ou établissements	Convention de participation	Labellisation	Votes du collège Personnel			Votes du collège Employeurs
			CGT	FO	SDCDT	
Champagnac-Le-Vieux		x	C	C	C	P
Chenereilles		x	C	C	C	P
Chilhac		x	C	C	C	P
CCAS de Craponne		x	C	C	C	P
Craponne		x	C	C	C	P
Ferrussac		x	C	C	C	P
Grenier-Montgon		x	C	C	C	P
La Chaise-Dieu		x	C	C	C	P
Le Bouchet-Saint-Nicolas		x	C	C	C	P
Lempdes-sur-Allagnon		x	C	C	C	P
Lubilhac		x	C	C	C	P
Rauret		x	C	C	C	P
Saint-Arcons-d'Allier		x	C	C	C	P
Saint-Hilaire		x	C	C	C	P
Saint-Jean-de-Nay		x	C	C	C	P

Saint-Julien-Chapteuil		x	C	C	C	P
Salzuit		x	C	C	C	P
Thoras		x	Abstention	P	C	P
Vergezac		x	C	C	C	P
Vezezoux		x	C	C	C	P

Commune de Beauzac

La commune de Beauzac a présenté, lors du CST du 9 décembre 2025, un projet de délibération relative au RIFSEEP. Lors de cette séance, les représentants du personnel ont voté contre unanimement (voir PV du 9.12.2025). L'avis du Comité social territorial devait donc être sollicité une deuxième fois.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis défavorable à l'unanimité.***

*Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.***

Les représentants CGT votent contre car ils estiment qu'il existe toujours une ambiguïté sur la notion d'absence et l'attribution du CIA. Par ailleurs, le représentant FO vote défavorablement car en période préparatoire au reclassement (PPR), l'IFSE est supprimée.

Commune de Laussonne

La commune de Laussonne a présenté, lors du CST du 9 décembre 2025, un projet de délibération relative aux modalités d'adhésion au CNAS. Lors de cette séance, les représentants du personnel ont voté contre unanimement (voir PV du 9.12.2025). L'avis du Comité social territorial devait donc être sollicité une deuxième fois.

Le CST émet l'avis suivant :

*Collège personnel : **avis défavorable.***

- 2 voix contre (1 FO, 1 SDCDT),
- 5 abstentions (5 CGT).

*Collège employeur : **avis favorable à l'unanimité.***

Les représentants FO et SDCDT votent contre car ils regrettent que les agents stagiaires et les contractuels de moins de 12 mois ne puissent être bénéficiaires du CNAS. Les représentants CGT font toutefois remarquer que des améliorations ont été apportées à ce projet de délibération.

II. Questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail

Aucune question n'est inscrite à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.
La date de la prochaine réunion a été fixée au mardi 7 avril 2026 à 14 h.

La Secrétaire,

Annie Bouchet



Le Président,

Michel Chapuis



Le Secrétaire adjoint,

Patrice Faure

